

Délibération n°6

*Objet : Plan de
financement
reconstruction
déchèterie et
construction recyclerie*

Date de convocation :
01/06/2010

Date d'affichage :
01/06/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
22

Nombre de votants :
22

L'an deux mille dix,

le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de reconstruire la déchèterie située à Lafrançaise qui est désormais saturée et qui n'a aucune possibilité d'extension.

Il précise que ce projet a pour ambitions de favoriser un meilleur tri des déchets, d'apporter un service de qualité et de faciliter la gestion du site tout en maintenant un coût de fonctionnement limité.

Il rappelle à l'assemblée la délibération n°3 du 3 juin 2009 qui approuve l'acquisition de parcelles dans la Zone Artisanale du Rival à Lafrançaise d'une superficie totale de 10 667 m² au prix de 45 000 € nécessaire à la reconstruction de cette installation.

Il rappelle aussi la délibération n°5 du 10 décembre 2009 qui l'autorise à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre. Il rappelle que la société Quercy Ingénierie a été retenue pour réaliser cette prestation.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de reconstruction de la déchèterie située à Lafrançaise et propose d'intégrer une recyclerie qui permet de détourner les déchets réutilisables tout en développant l'insertion professionnelle. Il précise que ce projet a été validé par le bureau du 3 juin courant.

Monsieur le Président présente les montants prévisionnels suivants :

Travaux déchèterie :	467 706,00 € HT
Travaux recyclerie :	203 500,00 € HT
Maîtrise d'œuvre et divers (8 % des travaux) :	53 696,48 € HT
MONTANT TOTAL HT :	724 902,48 €
TVA :	142 080,89 €
MONTANT TOTAL TTC :	866 983,37 €

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- Subvention ADEME Travaux reconstruction déchèterie (30 %) :	140 311,80 €
- Subvention ADEME Travaux construction recyclerie (50 %) :	
101 750,00 €	
- Dotation Globale d'Equipement Travaux (35 % limités à 400 000 €) :	140 000,00 €
(25 % + 10 % de majoration projet intégrant un volet développement durable)	
- Conseil Général (10 %) Montant total :	72 490,25 €
- Autofinancement / Emprunt :	412 431,32 €
- TOTAL :	866 983,37 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **Demande** à son Président de solliciter les subventions aux organismes présentés ci-dessus,
- **Demande** l'autorisation de préfinancer les travaux.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE